

# BULLETIN action

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES



Maxwell Yalden

Keith Spicer

Victor C. Goldbloom

D'Iberville Fortier

30<sup>e</sup> anniversaire

Volume 7, n<sup>o</sup> 1

LE GROUPE DES CINQ

- 1 -

30 ANS ! DÉJÀ 30 ANS !

- 2 -

EN CE DÉBUT D'ANNÉE

- 3 -

QUAND PARLENT LES  
SOUVENIRS

- 3 -

LES CINQ ANTENNES DU  
COMMISSARIAT

- 6 -

DEVANT LES REPRÉSENTANTS  
DE LA COURONNE, VOUS AVEZ  
DES DROITS ?

- 7 -

À L'ÉCOUTE DES JEUNES  
CANADIENS ET CANADIENNES

- 8 -

EN CONVERSATION AVEC LA  
COMMISSAIRE

- 9 -

## LE GROUPE DES CINQ

Cinq Commissaires aux langues officielles ont veillé à la mise en œuvre du programme des langues officielles du Canada. Durant leur mandat, les services fédéraux fournis aux Canadiens et Canadiennes dans les deux langues officielles se sont améliorés; les communautés minoritaires de langue officielle d'un bout à l'autre du pays ont obtenu la gestion de leurs institutions, si importantes à leur épanouissement, et un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes sont devenus bilingues. À l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire du Commissariat aux langues officielles, nous rendons hommage à leurs nombreuses réalisations.

## 30 ANS ! DÉJÀ 30 ANS !

Trente ans, c'est si peu dans l'histoire d'un pays. Pourtant, de nobles pages ont été écrites depuis la création du Bureau des langues officielles, comme s'appelait autrefois le Commissariat aux langues officielles. C'est le 9 juillet 1969 que le Parlement canadien a adopté la Loi sur les langues officielles, qui est entrée en vigueur le 7 septembre de la même année.

Pour expliciter et mettre en œuvre la nouvelle Loi, le législateur prescrivait un certain nombre de corollaires, dont un prévoyait la création du poste de Commissaire aux langues officielles et en énumérait les attributions et les pouvoirs. Le 1<sup>er</sup> avril 1970, Keith Spicer, jeune professeur d'université et journaliste, fut nommé premier Commissaire. Il a dû tout créer à partir de presque rien. Très tôt dans son mandat, Keith Spicer a donné le ton à ce qui allait devenir une merveilleuse aventure qui se continue. Le Bureau des langues officielles était né, et une vie des plus mouvementées l'attendait !

Les premières années ne furent pas de tout repos. Il suffit d'en parler avec Keith Spicer, pour s'en convaincre. Au fil des ans, le Commissariat a été le protecteur des droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes. Il a veillé avec vigilance à l'application de la Loi sur les langues officielles au sein des institutions fédérales. L'organisme a traversé des périodes tumultueuses, puis il a

connu des jours de gloire et de succès. Il s'est consacré au développement et à l'épanouissement des communautés de langue officielle tout en faisant la promotion de la Loi et de la dualité linguistique auprès de la société canadienne.

Depuis 1970, le Commissariat, c'est d'abord et avant tout une équipe de personnes qui croit fermement en la mission que lui confère la Loi. Voilà ce que M<sup>me</sup> Dyane Adam a voulu mettre en évidence à l'occasion d'une célébration toute simple qui a pris l'allure d'une réunion de famille. Le tout s'est déroulé à Ottawa le 16 novembre dernier dans un chaleureux esprit de réminiscence. Keith Spicer et Victor C. Goldbloom

étaient de la partie, ainsi que de nombreux anciens employés du Commissariat. Au grand regret de tous, Maxwell Yalden, qui était en voyage d'affaires à l'extérieur du pays, et D'Iberville Fortier, qui a été

retenu pour cause de maladie, n'ont pu participer à la fête.

INFOACTION souligne l'événement en vous présentant quelques feuillets tirés de l'album de famille. Ces photos, témoignages et souvenirs rappellent qu'au fil des ans, de braves équipes de fonctionnaires ont appuyé les commissaires qui se sont succédé depuis 1970 et qui ont cru, et croient encore, que les langues officielles sont au cœur de la qualité de vie au Canada.

À tous les artisans du Commissariat, Chapeau !



## EN CE DÉBUT D'ANNÉE



Un grand sage a dit : « Les heures ont beau être longues, les années sont toujours courtes. » Les heures de la première année du nouveau millénaire ont pourtant été courtes... mais nous voilà quand même rendus en l'an 2001. Plutôt que de vous livrer un message traditionnel à l'occasion de cette nouvelle année, permettez-moi de partager avec vous une pensée d'un auteur que j'aime bien, Paulo Coelho : « Il y a dans le monde un langage qui est compris de tous [...] C'est le langage de l'enthousiasme, des choses que l'on fait avec amour, avec passion, en vue d'un résultat que l'on souhaite obtenir ou en quoi l'on croit. Lorsque tu veux vraiment une chose, tout l'univers conspire à te permettre de réaliser ton désir. » (L'Alchimiste, 1998)

C'est par ce langage du cœur que s'actualisera pleinement la vision d'un Canada fier et dynamique. Je vous le souhaite et je le souhaite à tout le pays.

Dyane Adam

## QUAND PARLENT LES SOUVENIRS

Suivent des témoignages de quelques employés qui travaillent au Commissariat depuis 20 ans ou plus et de certains autres qui ont œuvré en région.

Un des souvenirs les plus vivaces de mon stage au Commissariat aux langues officielles remonte à ma rencontre avec Maxwell Yalden, deuxième Commissaire, lorsqu'il m'a embauché. « Votre territoire s'étend jusqu'au Pacifique et votre responsabilité est de sensibiliser le plus grand nombre de Canadiens possible à l'existence de la Loi sur les langues officielles et à ce que ça peut vouloir dire sur le plan des services, autant pour ceux qui les reçoivent que pour ceux qui les dispensent. »

Et il me souhaita la meilleure des chances !

Comment m'y prendre pour accomplir cette tâche ? Après avoir étudié la carte du vaste territoire de la région dont j'étais responsable, je décidai d'utiliser la radio et la télévision au maximum afin de communiquer le message du Commissariat. Je me faisais inviter à tous les congrès et à toutes les rencontres possibles. À chaque fois, j'incitais fortement les gens à se prévaloir de leur droit d'être servi dans leur langue, plus particulièrement le français, lorsqu'ils se présentaient dans un bureau fédéral. J'insistais pour qu'ils communiquent avec notre bureau s'ils ne réussissaient pas à se faire servir dans leur langue. Dès qu'un agent se fût joint à moi, nous pouvions normalement régler les plaintes rapidement et simplement. C'était au temps où la bureaucratie était plus simple et plus efficace, peut-être parce qu'elle était moins centralisée.

Maurice Gauthier

Premier représentant du Commissaire dans la région du Manitoba et de la Saskatchewan (1978-1985)

Bientôt 20 ans que je suis au Commissariat. Pourquoi aussi longtemps ? Tout simplement parce que je crois en ce que je fais. Autrement, je serais ailleurs. Ici, j'ai confiance en ce que j'accomplis. J'ai le sentiment que mon travail contribue à créer une différence dans la société canadienne. Voilà ma motivation de tous les jours.

Marc Robert

Depuis près de 20 ans, le Commissariat m'a donné l'occasion de m'épanouir et de m'affirmer. Il m'a surtout permis de côtoyer des gens extraordinaires. Si je travaille toujours au Commissariat, c'est que j'y suis comme dans une grande famille.

Sylvie Parent

Je suis au service du Commissariat depuis 1987. En tant que représentant du Commissaire en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les trois territoires, j'ai eu l'occasion de travailler

avec trois commissaires et avec des collègues remarquables, des gens motivés par des convictions profondes et des principes de valeur. Grâce à la Loi sur les langues officielles et à la Charte canadienne des droits et libertés, le Commissariat a pu aider les communautés de langue officielle à se développer et à s'épanouir. Nous avons souvent agi comme conscience morale du gouvernement par rapport à son rôle auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire et auprès de la société canadienne.

Un travail valorisant s'il en est un !

Deni Lorieau

À deux reprises, on m'avait offert de devenir la première représentante du Commissaire en Ontario en ouvrant un bureau régional à Sudbury. En acceptant ce défi, j'ai eu le plaisir de représenter M. Maxwell Yalden dans cette province.

Mon séjour en Ontario m'a permis de rencontrer une foule d'Ontariens et d'Ontariennes, francophones et anglophones, qui croyaient en la valeur des langues officielles. N'étant pas originaire de l'Ontario, je fus touchée par l'accueil des Ontariens, ceux de Windsor, de Thunder Bay, de Wawa, de Rockland ou de Mattawa.

Jeanne Renault

Qu'est-ce que je fais au Commissariat aux langues officielles depuis 20 ans?

C'est un profond intérêt théorique à l'égard des droits linguistiques qui m'a amené au Commissariat en 1980. Je peux dire que, si j'y suis toujours après vingt ans, je le dois au sentiment de fierté que je ressens à contribuer à l'application de ces droits. Il nous arrive encore, de temps à autre, de dire que nous travaillons pour une « cause ». Une cause peut vous drainer si vous livrez une bataille perdue d'avance. Ce n'est pas l'impression que j'ai, évidemment.

J'apprécie aussi que le Commissariat aux langues officielles soit une petite organisation, si on la compare à la plupart des institutions fédérales. Comme nous nous connaissons pas mal tous, cela contribue à créer un solide esprit d'équipe et d'entraide qui va au-delà de nos fonctions. J'ai eu la chance d'entrer au Commissariat aux langues officielles il y a vingt ans et je suis toujours heureux d'y être.

David Phillips

Comme on dit, « le temps passe vite lorsqu'on s'amuse ». Même si je travaille pour le Programme des langues officielles du gouvernement fédéral depuis le début de ma carrière, j'arrive à peine à croire que cela fait déjà vingt-sept ans et demi. Mon premier emploi au sein de la Commission de la fonction publique, décroché en juin 1973, était une continuation logique après l'obtention de mon baccalauréat spécialisé en linguistique et en langues. Dans les années 70, il y avait peu de fonctionnaires anglophones originaires de Stratford, en Ontario, à être partiellement bilingues, je me suis donc retrouvée dans un milieu presque idéal pour améliorer mon français, au point de le parler couramment. En 1980, fort de mon bilinguisme, j'ai senti que j'étais prête pour défendre les droits linguistiques des Canadiens en occupant un poste d'enquêteur sur les plaintes et d'agent des études spéciales au Commissariat aux langues officielles.

En 1987, j'étais la première employée à travailler au bureau du Commissariat, qui venait d'ouvrir à Toronto; je faisais partie de la « Sky Team », créée pour aider les Ontariens francophones et anglophones à mieux se comprendre. Au cours de ma carrière de vingt ans et demi au Commissariat, j'ai eu l'occasion de côtoyer quatre des cinq commissaires du Canada. Même après des mois et des années, faire partie de l'équipe de l'ombudsman responsable des questions linguistiques au pays, tenter de rapprocher les deux solitudes

du Canada et essayer d'être un agent de changement au sein de la société demeurent un défi exigeant, mais tellement stimulant!

Janette Hamilton

Au cours des 25 dernières années, j'ai vu le Commissariat devenir une des institutions les plus importantes au Canada. Je me sens privilégiée d'avoir pu y travailler dans les deux langues officielles, et grâce à la Loi, j'ai pu choisir de travailler dans ma langue maternelle.

Claire Trépanier

Née à Russell (Ontario), où les franco-phones vivent en situation minoritaire, la reconnaissance du statut de chacune des deux langues officielles est pour moi une valeur fondamentale. Même si j'étais un peu jeune pour réaliser l'impact qu'aurait l'adoption de la première Loi sur les langues officielles en 1969, j'ai pu me rattraper depuis en contribuant à la promotion des principes de la dualité linguistique dans ma localité et au sein du Commissariat aux langues officielles où j'ai occupé diverses fonctions. Depuis mon entrée en poste en 1976, j'ai constaté avec plaisir une évolution quant au respect mutuel entre les membres des deux communautés linguistiques, non seulement dans mon village natal, mais aussi dans tout le pays.

Diane Côté

À titre de citoyen provenant d'un milieu minoritaire et ayant vécu en Alberta pendant quelques années, j'ai perçu mon entrée au Commissariat comme une occasion de contribuer modestement à un rapprochement entre les héritiers des deux grandes cultures de souche européenne. Tout en contribuant à la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles dans l'Ouest et dans le Nord, mon travail fut pour moi l'occasion de mieux connaître des communautés disposées à pleinement s'intégrer au tissu social canadien et

à participer de façon tangible à la concrétisation des droits linguistiques.

Je conserve de mon séjour de quelques années en Alberta des souvenirs inoubliables, des amitiés indéfectibles et une meilleure appréciation des défis et des occasions qui s'offrent à nos communautés de langue officielle.

Gérard Finn  
Premier représentant du Commissaire aux  
langues officielles en Alberta

C'est au Commissariat que j'ai commencé ma carrière dans la fonction publique fédérale il y a maintenant plus de 21 ans. Pourquoi si longtemps au Commissariat aux langues officielles ? Principalement parce que c'est un petit organisme... une famille ! Je m'y sens comme chez moi, tellement tous se connaissent ! J'ai le sentiment que chacun et chacune participe aux succès des autres et comme le Commissariat compte des gens engagés et engageants, y travailler est très valorisant.

Louise Dubé

Qu'est-ce qui m'anime ? (What makes me tick?)

Un immense ressort, situé juste sous la rate, que je tends le dimanche soir et qui ne se détend que le vendredi midi. Je suis à la recherche d'un ressort encore plus gros, grâce auquel je me rendrais ainsi jusqu'au samedi soir...

Pour continuer sur une note plus sérieuse, qu'est-ce qui peut bien amener une Calgérienne anglophone à travailler pour le Commissaire aux langues officielles ? J'ai découvert la langue française au cours de mes études secondaires en participant à un échange, qui me permit de vivre à Donnacona pendant deux semaines dans une famille qui ressemblait beaucoup à la mienne : nombreuse et bruyante !

Lorsqu'on m'a offert un emploi au Commissariat aux langues officielles en 1981, j'ai donc quitté Vancouver pour m'installer à Ottawa. Depuis, mon travail m'a amenée partout au Canada et m'a donné l'occasion d'entrer en contact avec toutes sortes de personnes, allant d'un tueur en série à des agents de la Gendarmerie royale et à des députés. (Soit dit en passant, je préfère les agents.) Mon dernier projet consistait en une étude spéciale sur la place des langues officielles dans le sport de haut niveau, au cours de laquelle j'ai rencontré des athlètes, des entraîneurs et des administrateurs du milieu du sport, et visité des centres nationaux du sport, dont celui de Calgary, pour mon plus grand plaisir.

J'ai comme idéal que chacun puisse profiter de la diversité linguistique et culturelle qui enrichit tellement notre pays.

Mary Lee Bragg

J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec quatre des cinq Commissaires aux langues officielles au cours des dix-neuf dernières années; le temps que j'ai passé à la Direction générale des enquêtes du Commissariat, d'abord à titre d'enquêteur et ensuite en tant que gestionnaire des enquêtes, a été un moment fort de ma carrière au sein de la fonction publique. En plus d'aider des Canadiens à obtenir des services fédéraux dans la langue officielle de leur choix, j'ai eu, sur le plan personnel, l'occasion rêvée pour perfectionner mon français. Et j'en suis très reconnaissant.

David Snook

## **LES CINQ ANTENNES DU COMMISSARIAT**

L'appellation « antenne » est de Keith Spicer, premier Commissaire aux langues officielles. C'est ainsi qu'il a qualifié le premier bureau régional du Commissaire lorsqu'au début de 1977, il a pris la décision d'installer un bureau régional dans les provinces de l'Atlantique, soit à Moncton. Monsieur Robert Pichette a été le tout premier représentant du Commissaire en région.

Le premier bureau régional, comme les autres qui ont suivi, avait pour mandat d'établir et de maintenir des rapports étroits avec les communautés de langue officielle et avec les fonctionnaires fédéraux de la région afin de les informer et de les sensibiliser aux droits et aux obligations de la Loi sur les langues officielles. Le bureau régional devait aussi entretenir des liens étroits avec la majorité linguistique de la région.

En 1978, Maxwell Yalden a recruté un sous-ministre dans le gouvernement du Manitoba, M. Maurice Gauthier, pour installer à Winnipeg une deuxième « antenne régionale », cette fois pour l'Ouest du pays. Ces deux premiers bureaux se sont avérés des plus importants, d'une part, pour assurer la présence du Commissariat à l'extérieur d'Ottawa, et ainsi mieux desservir le public, et d'autre part, pour représenter les besoins et les réalisations régionales auprès de l'administration centrale.

En 1981, M. Yalden a ouvert trois autres bureaux régionaux. Madame Joan Gavan fut la première représentante du bureau du Québec, à Montréal. Madame Jeanne Renault a ouvert le premier bureau régional de l'Ontario, à Sudbury, et M. Gérard Finn a ouvert celui d'Edmonton, ce qui permit une meilleure représentation de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

En 1987, le Commissaire D'Iberville Fortier déménagea le bureau régional de l'Ontario à Toronto, en raison de la forte représentation de bureaux régionaux fédéraux dans la Ville Reine. C'est Monique Cousineau qui a ouvert ce bureau.

Le Commissariat est fier de ses « cinq antennes régionales » qui, depuis 1977, le rendent présent partout au Canada.

INFOACTION est fier de vous présenter les cinq représentants de M<sup>me</sup> Dyane Adam.



Jeanne Renault  
Région de l'Atlantique



Gérard Gagnon  
Région du Manitoba et de la  
Saskatchewan



Eva Ludvig  
Région du Québec



Deni Lorieau  
Région de l'Alberta, de la Colombie-Britannique,  
des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon



Karsten Kaemling  
Région de l'Ontario

## DEVANT LES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE, VOUS AVEZ DES DROITS ?

Évidemment que vous en avez ! Du moins des droits linguistiques. Depuis plusieurs années, des plaignants et des associations de juristes ont porté à l'attention du Commissariat, les difficultés qu'éprouvent certains accusés à exercer leurs droits linguistiques devant des tribunaux fédéraux.

Madame Adam y a vu la nécessité de mener une étude traitant des obligations du

ministère de la Justice en matière de langues officielles. L'étude Obligations des représentants de la Couronne fédérale en matière de langues officielles dans la province du Nouveau-Brunswick, rendue publique le 12 décembre dernier, aborde plus spécifiquement les obligations du ministère de la Justice lorsqu'il choisit de faire appel, tant dans les affaires civiles que dans les affaires criminelles et pénales, à des avocats de cabinets privés pour agir comme représentants officiels de la Couronne.

L'étude n'a pas vérifié la situation dans toutes les cours du Canada. Bien qu'elle se soit limitée à vérifier la situation telle qu'elle se présente au Nouveau-Brunswick, elle a tout de même un impact national. Elle a examiné l'efficacité de la procédure administrative actuelle mise en œuvre par le ministère de la Justice partout au pays. L'étude a voulu s'assurer que les représentants de la Couronne respectent entièrement les obligations linguistiques applicables dans le domaine de l'administration de la justice. Lorsque le ministère donne un mandat de représentation à un avocat d'un cabinet privé, il doit tenir compte de ses obligations linguistiques.

Les consultations menées au cours de la préparation de l'étude ont été accompagnées d'un examen de documents élaborés par le ministère de la Justice relatifs aux Conditions de nommer des représentants de la Couronne et aux Lignes directrices y afférentes. La Commissaire en est venue à la conclusion que certaines modifications doivent être apportées pour aider les représentants de la Couronne à respecter leurs obligations linguistiques. Après avoir cerné quatre problèmes majeurs, elle a formulé des recommandations pour les résoudre.

Nous vous invitons à prendre connaissance de cette étude en visitant le site Internet du Commissariat [www.ocol-clo.gc.ca](http://www.ocol-clo.gc.ca) ou en communiquant avec nous au 1 877 996-6368. Si vous deviez faire l'objet d'une poursuite en matière criminelle ou si une instance civile devait avoir lieu contre

vous devant un tribunal fédéral, il serait très important que vous connaissiez vos droits linguistiques.

## À L'ÉCOUTE DES JEUNES CANADIENS ET CANADIENNES

Dans le cadre de la Consultation-Jeunesse déjà en cours, M<sup>me</sup> Dyane Adam a rencontré les délégués au Parlement franco-canadien du Nord et de l'Ouest tenu à Winnipeg les 9 et 10 novembre dernier. Lors de cette rencontre, les échanges et les discussions ont porté principalement sur les valeurs fondamentales



des jeunes ainsi que sur les attentes et les besoins particuliers de la jeunesse canadienne vivant en situation minoritaire.

## REPORTERS DE DEMAIN ? QUI SAIT ?

Ils ont 11, 15 ou 17 ans. Ce sont des étudiants du secondaire des écoles francophones du Canada. Peut-être qu'un jour, l'un ou même plusieurs d'entre eux deviendront de célèbres reporters. Pourquoi ? Parce qu'en 2001, ils auront participé au CONCOURS JEUNE REPORTER-RADIO.

### CONCOURS JEUNE REPORTER-RADIO

Le Commissariat aux langues officielles s'associe de nouveau cette année à la neuvième édition des Prix de la francophonie de l'Association canadienne de langue française pour la réalisation du CONCOURS JEUNE REPORTER-RADIO.

Les participants ont fait parvenir un reportage traitant du thème : « Des gestes et des gens qui font rayonner le français », ainsi qu'une cassette audio sur laquelle ils se présentent brièvement. Les reportages gagnants seront diffusés sur les ondes des radios de l'Alliance des radios communautaires pendant la semaine nationale de la francophonie, soit entre le 11 et le 25 mars 2001.

On remettra 4 bourses de 300 \$ pour les prix régionaux et M<sup>me</sup> Dyane Adam, Commissaire aux langues officielles, remettra une bourse de 700 \$ au grand gagnant national.



## EN CONVERSATION AVEC LA COMMISSAIRE

Tout en étant un temps de réflexion, le 30<sup>e</sup> anniversaire du Commissariat aux langues officielles a donné lieu à d'heureuses retrouvailles. INFOACTION est heureux de partager avec vous quelques propos échangés avec M<sup>me</sup> Dyane Adam.



**Q** Où était Dyane Adam il y a 30 ans ?

**R** À l'école secondaire de Casselman, dans l'est de l'Ontario. J'étais en 13<sup>e</sup> année. Mes études m'intéressaient énormément, ce qui ne m'empêchait pas de m'engager activement dans une panoplie d'activités parascolaires.

---

**Q** Plus particulièrement ?

**R** La présidence du Conseil des étudiants qui, à mon insu, m'a préparée à de multiples tâches ultérieures. Socialement, j'étais engagée dans plusieurs mouvements de jeunes, par exemple la Jeunesse rurale catholique. L'organisation d'activités culturelles et sociales venait au premier rang. C'était au temps des boîtes à chansons.

---

**Q** Et des discothèques ?

**R** Bien sûr. Je participais fidèlement à la traditionnelle discothèque du vendredi soir, une activité qui m'intéressait d'autant plus que mon « chum », qui allait devenir mon compagnon de vie, en était le populaire disque-jockey. Nous adorions la musique des Beatles et celle d'autres groupes anglophones, mais toute l'animation de la soirée se faisait en français.

**Q** À l'âge de 17 ans, étiez-vous consciente de l'importance des deux langues officielles ?

**R** Je dois vous avouer que je ne l'étais pas. Le monde dans lequel je vivais était majoritairement francophone. Les quelques anglophones que je côtoyais étaient bilingues. Nous vivions dans l'harmonie à Casselman. À l'école, tout se déroulait en français, sauf les cours d'anglais. Nous étions bilingues. Vivant en Ontario, nous l'étions forcément.

---

**Q** À quel moment de votre vie êtes-vous devenue consciente de la situation linguistique des communautés minoritaires ?

**R** Dès mes premiers jours à l'Université d'Ottawa. Jamais auparavant je ne m'étais sentie « minoritaire ». Tout à coup, je m'en suis rendu compte, et ce fut en quelque sorte un choc culturel.

---

**Q** Les cours auxquels vous étiez inscrite n'étaient-ils pas offerts en français ?

**R** Oui, la plupart des cours de la Faculté des arts étaient offerts dans les deux langues. Par contre, mon ami inscrit en sciences n'avait pas le même choix; les cours qu'il suivait n'étaient offerts qu'en anglais. C'est donc par personne interposée que j'ai appris comment on vivait le bilinguisme.

---

**Q** Cela vous a bouleversée ?

**R** Sans être bouleversée, je faisais face à ce que je voyais comme étant une situation de « confrontation ». À 20 ans, je me rendais compte qu'il y avait, au Canada, un réel débat linguistique, et que j'en faisais partie.

**Q** Quelle a été votre attitude ?

**R** Très positive vis-à-vis le bilinguisme que je n'ai pas tardé à considérer comme une condition essentielle à la réussite d'une carrière en Ontario. Par contre, j'ai toujours tenu ferme au français. D'ailleurs, j'ai écrit ma thèse de maîtrise en anglais et ma thèse de doctorat en français.

---

**Q** Si on vous avait dit à ce moment-là qu'un jour vous deviendriez Commissaire aux langues officielles, quelle aurait été votre réaction ?

**R** J'aurais probablement voulu en savoir davantage. J'ignorais l'existence, l'importance et les fonctions de ce poste. En tant qu'étudiante, j'étais beaucoup plus à l'écoute de mes besoins immédiats. Le succès dans mes études me préoccupait et je voulais me tailler une place dans le milieu universitaire.

---

**Q** Et votre avenir ? Vous aviez fait des choix ?

**R** Je savais pertinemment que je choisirais une profession de service. Aider les gens à acquérir le bien-être me motivait. Je voulais m'orienter vers une carrière qui traiterai des émotions et de la psychologie. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait.

---

**Q** Trente ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, vous vous retrouvez à Ottawa en tant que cinquième Commissaire. Pourquoi avez-vous décidé de célébrer cet anniversaire ?

**R** Tout d'abord, précisons que ce n'est pas l'adoption de la Loi que nous avons célébrée, mais plutôt le 30<sup>e</sup> anniversaire du Commissariat. On se doit de célébrer une institution qui a agi comme précurseur dans le domaine des droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes. Je tenais à rendre hommage à mes prédécesseurs et à leurs équipes qui ont bâti le Commissariat. Ils furent des pionniers. Il faut le rappeler.

---

**Q** Il y a 30 ans, la création du Commissariat était donc une réelle innovation ?

**R** Il n'y a aucun doute que c'était une innovation, non seulement au Canada mais dans tout le monde occidental. En créant un poste d'ombudsman, de protecteur des droits linguistiques, on reconnaissait ces droits comme étant au cœur des droits de la personne. Le Canada a été à l'avant-garde dans le domaine de la proclamation des droits de la personne en général et des droits linguistiques en particulier. N'oublions pas que la notion d'ombudsman n'était pas tellement répandue il y a 30 ans.

---

**Q** Est-ce le rôle d'ombudsman du Commissariat que la célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire veut mettre en évidence ?

**R** Pas exclusivement ce rôle. En réalité, les trois volets du mandat du Commissariat ne font qu'un. On célèbre une institution qui, depuis 30 ans, a agi sur trois plans principaux : celui d'ombudsman, en tant que protecteur des droits linguistiques, celui de vérificateur de l'application de la Loi sur les langues officielles au sein de l'administration fédérale, et celui de promoteur de la Loi auprès de la société canadienne.

**Q** Un rôle très vaste !

**R** Un rôle des plus importants, et cela depuis les premiers jours du Commissariat, qui a dû se faire « éducateur » auprès de la société canadienne. Toute cette question des langues officielles, c'était nouveau, rassurant pour les uns et troublant pour les autres. Il a fallu renseigner non seulement le public mais également l'appareil gouvernemental. Le Commissariat a travaillé ferme à faire valoir les droits linguistiques quasi ignorés par la majorité des citoyens. Il devait définir ces droits en termes clairs et compréhensibles et agir quand ils n'étaient pas respectés.

---

**Q** Avec d'autres organismes fédéraux, le Commissariat a donc fait un travail de pionnier, contribuant ainsi à l'édification du pays ?

**R** En effet. Nous en avons parcouru du chemin depuis le 1<sup>er</sup> avril 1970. Le Commissariat a contribué de façon remarquable à faire en sorte que notre identité nationale soit fondée sur les droits linguistiques des Canadiennes et des Canadiens. À l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire, je tenais à ce qu'on rende hommage aux quatre commissaires qui m'ont précédée et à leurs équipes qui ont fait évoluer l'organisme. Je tenais à souligner l'insigne contribution des institutions fédérales qui travaillent à la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles.

---

**Q** Le Commissariat n'est pas seulement à Ottawa. Les cinq bureaux régionaux qui vous représentent dans les grandes régions du Canada ont-ils, eux aussi, joué un rôle important ?

**R** Un rôle que nous ne pouvons passer sous silence. Les bureaux régionaux alimentent les actions de tout le Commissariat. Notre réflexion, nos décisions ne se prennent pas en vase clos. Tout ne se passe pas dans la région de la capitale nationale. Un exemple entre plusieurs : si j'interviens auprès d'un comité parlementaire, auprès de décideurs politiques ou auprès de certains ministères, je dois représenter les différentes réalités du pays. Nos recherches et nos études doivent tenir compte des réalités locales et régionales et ce sont les bureaux régionaux qui contribuent à assurer la juste représentation de chacune des régions du pays. Ce sont les équipes de nos cinq bureaux qui gardent le Commissariat ancré dans la réalité canadienne. Elles font essentiellement partie de la dynamique de l'organisme. En plus, les bureaux régionaux assurent notre présence à travers le Canada.

---

**Q** Depuis le début du Commissariat, la jeunesse canadienne est apparue comme une priorité au sein des programmes. En est-il toujours ainsi ?

**R** Plus que jamais, d'autant plus que la jeunesse canadienne de l'an 2001 représente la première génération des enfants de la Loi sur les langues officielles. Les jeunes d'aujourd'hui ont eu l'avantage de grandir avec le bilinguisme en action. Leur attitude vis-à-vis les langues officielles est tout à fait différente de celle des jeunes et des adultes des années 60 et 70. Avec mon équipe, j'ai entrepris une consultation nationale dans le but de recueillir leurs idées, leurs opinions et leurs suggestions quant au contenu des programmes à l'intention de la jeunesse. Je veux être à leur écoute.

**Q** Vous tenez donc à les entendre avant d'entreprendre des projets d'envergure ?

**R** Je me dois de recueillir les propos des jeunes parce que ce sont eux les architectes de la société de demain. Ce sont eux qui exécuteront, qui mettront en œuvre les décisions que nous prenons aujourd'hui. Ce sont eux qui feront évoluer la société canadienne. En tant que Commissaire aux langues officielles, je veux comprendre comment eux, les jeunes, comptent contribuer au progrès de leur pays. La Consultation-Jeunesse qui se déroulera au cours de l'année devrait éclairer notre action future en faveur des jeunes. Je l'entreprends donc avec beaucoup d'enthousiasme et d'espoir.

**Q** Dans 30 ans, ce sont ces jeunes devenus adultes qui célébreront le 60<sup>e</sup> anniversaire du Commissariat. Comment résumeront-ils votre mandat, quel regard y porteront-ils ?

**R** J'espère que ces jeunes, qui seront devenus nos leaders, se souviendront que Dyane Adam a fait tout en son pouvoir pour réussir à créer une grande complicité mobilisatrice en faveur de la dualité linguistique canadienne et du plein épanouissement des communautés de langue officielle.

**Q** Qu'espérez-vous du Commissariat de l'an 2030 ?

**R** Rien de moins que ce qu'il est présentement, une vaillante équipe qui a le cœur à la tâche et qui croit en la grandeur de son mandat : travailler à

l'édification continue de notre pays. C'est en ce sens que le Commissariat peut être un agent efficace et dynamique de changement.

## MISSION DU COMMISSARIAT

En tant qu'agent de changement et bureau d'ombudsman, le Commissariat aux langues officielles, a comme mission de prendre toutes les mesures visant à assurer la réalisation des trois grands objectifs de la Loi sur les langues officielles, soit :

- l'égalité du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la Loi;
- le maintien et l'épanouissement des collectivités de langue officielle au Canada;
- l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.



Rédactrice en chef : Lyne Ducharme  
 Rédaction : Monique Cousineau  
 Révision française : Henriette Levasseur  
 Révision anglaise : Colin Morton  
 Infographie : David Roach et Thérèse Boyer

Édifice Canada  
 344, rue Slater  
 3<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1A 0T8

Téléphone : (613) 996-6368

Sans frais : 1 877 996-6368

Télécopieur : (613) 943-2255

ISSN 1203-0996

Courrier électronique : [message@ocol-clo.gc.ca](mailto:message@ocol-clo.gc.ca)

Site Web : [www.ocol-clo.gc.ca](http://www.ocol-clo.gc.ca)



Pensez à recycler !

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.